

TARIF CONSERVATOIRE DU BEAUVAISIS

36 rue de Buzanval - 60000 BEAUVAIS / 03 44 15 67 04 - viescolairecd@beauvaisis.fr

TARIFS CONSERVATOIRE APPLICABLES AU 30 MAI 2022		CAB	HCAB
EVEIL ET INITIATION (Danse et Musique)			
EVEIL ET INITIATION (enfant en moyenne section, grande section et CP)		Soumis au QF (tarification de l'éveil)	
MUSIQUE			
Cursus diplômant			
Pour rappel : Erudition / Formation instrumentale / Pratique collective		Soumis au QF	
Parcours non diplômant			
PARCOURS ADULTE		Soumis au QF	
PARCOURS INDIVIDUALISE Dispense d'érudition		Soumis au QF 70% de la tarification d'un cursus	
PRATIQUE COLLECTIVE SEULE (non soumis au minima sociaux)		10,00 €	10,00 €
ERUDITION SEULE / 1 DISCIPLINE / 1 NIVEAU		Soumis au QF 30% de la tarification d'un cursus	
SOUTIEN A LA PRATIQUE AMATEUR 16 séances dans l'année		Soumis au QF (tarification de l'éveil)	
DANSE			
Cursus diplômant danse classique / contemporaine à partir de 8 ans			
Le nombre de cours varie selon le cycle.		Soumis au QF	
Parcours non diplômant			
PARCOURS INDIVIDUALISE - à partir du 2ème cycle que la discipline Dominante (principale) Danse classique ou Contemporaine		Soumis au QF 70% de la tarification d'un cursus	
THEATRE			
Cursus non diplômant			
EVEIL (âge minimum 8 ans) ET INITIATION (âge minimum 13 ans)		Soumis au QF (tarification de l'éveil)	
Cursus diplômant			
PARCOURS ART DRAMATIQUE		Soumis au QF	
Droits d'inscription			
Frais de dossier payable à la constitution du dossier (non remboursable) et déductible des droits d'enregistrements à la confirmation de l'inscription. Si celle-ci n'est pas confirmée, les frais de dossier de 10€ sont remboursés.		10,00 €	
Tarif réduit : pour les familles, un abattement est pratiqué pour et à partir du 3ème enfant inscrit au fil du temps au conservatoire		30%	
Aucun remboursement ne pourra être appliqué sauf en cas de déménagement hors du département ou pour maladie grave. Un justificatif sera alors demandé. Dans tous les cas un forfait de 10 € (tarif de base) sera retenu pour les frais de dossier. Un tarif dégressif est appliqué selon la période d'inscription (pour toute inscription en cours d'année sur un enseignement complémentaire ou un parcours complet). Le conservatoire refusera l'inscription (année N) d'une personne redevable de droits antérieurs.			
Si le premier cours a lieu après : <ul style="list-style-type: none"> - les vacances scolaires d'Automne : 80% des droits annuels - les vacances scolaires de Noël : 60% des droits annuels - les vacances scolaires d'hiver : 40% des droits annuels - les vacances scolaires de Printemps : 20% des droits annuels 			
Paiement : Les droits d'inscription sont payables des façons suivantes :			
1/ 10€ de frais de dossier à l'inscription + le solde au 01/09 de l'année en cours			
2/ 10€ de frais de dossier à l'inscription + 2 paiements en septembre et octobre de l'année en cours			
3/ Pour les personnes s'inscrivant après le 01/09 de l'année en cours, 10€ de frais de dossier à l'inscription + le solde en une ou deux fois à compter du mois de l'inscription.			

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL : QUOTIENT FAMILIAL

Tarifs applicables à compter du 30 mai 2022

Tarifs conservatoire du Beauvaisis basés sur le Quotient familial

	1 0 - 250		2 251 - 500		3 501 - 700		4 701 - 1000		5 1001 - 1500		6 1501 - 2000		7 2001 - 2500		8 +2500	
	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB	CAB	H.CAB
SECON LE Q.F	50,00 €	62,50 €	50,00 €	62,50 €	50,00 €	62,50 €	80,00 €	100,00 €	90,00 €	112,50 €	100,00 €	150,00 €	110,00 €	192,50 €	120,00 €	240,00 €
Eveil / Initiation	90,00 €	112,50 €	110,00 €	137,50 €	130,00 €	162,50 €	165,00 €	206,25 €	200,00 €	250,00 €	235,00 €	352,50 €	270,00 €	472,50 €	300,00 €	600,00 €
CYCLE 1 / 2 / 3																

Condition d'examen pour bénéficiaire du quotient familial (Q.F).

Seuls deux critères sont pris en compte pour l'étude du droit : les revenus du ménage et le nombre d'enfants à charge.

Les revenus pris en compte sont :

Les ressources prises en considération sont celles du ménage qui assume la charge effective et permanente de l'élève. Elles correspondent au Revenu Fiscal de Référence de l'année N-2, soit les revenus de l'année 2020, indiqué sur le ou les avis d'imposition 2021.

Le nombre d'enfants à charge :

Les enfants pris en considération sont ceux figurant sur l'avis d'imposition de la ou des personnes qui assument la charge effective et permanente de l'élève, au sens de la législation sur les prestations familiales (enfants mineurs et enfants majeurs).